

Intervention de Madame la Députée Katrin Jadin concernant le Projet de loi portant assentiment à L'Accord établissant une association entre l'Union européenne et ses Etats membres, d'une part, et l'Amérique centrale, d'autre part, fait à Tegucigalpa le 29 juin 2012.

Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre,

Chers Collègues,

L'Union européenne a négocié et conclu en 2012 un accord d'association avec 6 pays d'Amérique centrale.

Après le Parlement européen et d'autres parlements d'Europe et de Belgique, nous abordons la phase de ratification dans notre Assemblée, après que toutes les formations politiques de notre pays présentes dans d'autres assemblées régionales l'aient déjà ratifiés, rappelons-le à bon entendeur.

Cher Collègue, cela va sans dire, il était évidemment judicieux d'actualiser et d'approfondir un cadre juridique qui date de 10 ou 20 ans.

Alors que force est de constater que tout les esprits biens-pensants sont focalisés sur nos relations avec l'Amérique du Nord à travers la négociation du TTIP et la future ratification du CETA, il me semble fort important aussi de ne pas négliger l'Amérique centrale qui continue à avoir besoin de notre attention et de ne pas s'enfermer dans un tête à tête avec Washington.

La construction d'un partenariat politique privilégié avec cette région reste d'autant plus pertinente que nous avons encore et toujours malheureusement des messages proactifs à faire passer en matière de démocratie, de paix, de droits de l'homme, d'État de droit, de bonne gouvernance.

Nous pouvons à travers différentes instances, dont le Conseil des droits de l'homme de Genève, évaluer les progrès réalisés sur ces matières, et la Belgique, comme l'Union européenne, peut et doit avoir un dialogue critique avec ces 6 gouvernements.

C'est une caricature complète que de penser que des gouvernements sont imperméables et indifférents à toutes critiques ou « mauvaises publicités » extérieures.

Je pense au contraire que le dialogue politique est un excellent instrument pour faire progresser une situation sur le terrain.

Monsieur le Président, Chers Collègues,

L'Accord d'association contient également un large volet commercial, dont le nouveau cadre juridique permettra une intensification.

Un certain nombre de critiques ont fait jour sur cet accord d'association qui n'irait pas assez loin : pas assez loin pour faire pression sur les Etats d'Amérique centrale, pas assez loin pour défendre les droits syndicaux dans ces pays, pas assez loin pour prendre en considération les petits exploitants agricoles dans cette région.

Je soutiens la démarche de notre Ministre des Affaires étrangères, Didier Reyndres, qui est une démarche POSITIVE : nous serons vigilants dans la mise en œuvre de cet accord, nous utiliserons tous les instruments qu'il contient pour faire progresser les droits et les opportunités socio-économiques dans la région, nous nous féliciterons des avancées constatées ET nous serons critiques sur les insatisfactions constatées.

Mais adoptons déjà ce texte, et travaillons avec un esprit constructif et tourné vers l'avenir. Je vous remercie.